

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

Compte rendu de la séance du Jeudi 5 janvier 2017 de 18 h 30

L'an deux mil dix-sept et le jeudi cinq janvier à dix heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme. Colette PASTRE est élue secrétaire de séance.

16 Présents : AUZAS Françoise, AUZAS Xavier, CHARRE Cyril, CROS Sylvie,
DAGIER Jean-François, GADAIX Gérard, GINESTE Paul, HAD Abdelhak,
IMBERT Juliette, MENN BRESSOT Françoise, PASTRE Colette,
PATRICE Thérèse, POT Laurent, RIGAUD Caroline, SAUCLES Gérard,
TALLON Jean.

3 Absents : VERNET Odette, ayant donné pouvoir à IMBERT Juliette,
LEVY-VALENSI Stéphane, MOUNIER Gaëlle,

COMPTE RENDU de la SEANCE du 20 DECEMBRE 2016 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01 : DESIGNATION DES 2 DELEGUES DE LAVILLEDIEU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU « PAYS D'AUBENAS-VALS » PUIS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

Vu l'arrêté Préfectoral du 23 décembre 2016 autorisant le retrait de la commune de Lavilledieu de la Communautés de communes « Berg et Coiron » et son adhésion à la Communautés de communes du « Pays d'Aubenas Vals »,

Vu l'arrêté Préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la Communautés de communes du "Bassin d'Aubenas" par fusion des deux Communautés de communes du "Pays d'Aubenas-Vals" et du "Vinobre", tenant compte des mouvements des communes de Lanas et Lavilledieu.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à bulletins secrets les deux délégués à la « CCPAV » du 24 décembre au 31 décembre 2016 puis à la Communauté de communes du "Bassin d'Aubenas" à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- M. Gérard SAUCLES, Maire, élu à 17 voix Pour, 0 abstention et 0 voix Contre,
- Mme. Colette PASTRE, Adjointe au Maire, élue à 17 voix Pour, 0 abstention et 0 voix Contre.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Françoise AUZAS :**
 - informe que la collecte des ordures ménagères est effectuée désormais par la Communauté de communes du « Bassin d'Aubenas » le mardi et le vendredi. La collecte du tri sélectif (poubelle jaune) se fera le jeudi.
 - déclare que le centre de loisirs et les nouvelles activités périscolaires continuent comme avant les vacances de Noël mais que la compétence en revient désormais à la commune de Lavilledieu.
 - signale que pour le portage des repas à domicile aux personnes âgées, les rationnaires auront la possibilité de commander directement leurs repas auprès des fournisseurs de leurs choix, la commune leur apportant toute l'aide qu'ils désirent.

- **Françoise MENN BRESSOT :**
 - précise que l'Hôpital de Villeneuve-de-Berg est en mesure de proposer des repas aux personnes âgées domiciliées à Lavilledieu mais ne peut en assurer le portage.

- **Jean TALLON :**
 - assure que l'instruction des dossiers d'urbanisme sera effectuée en 2017 de la même façon que les services de l'Etat par le service ADS (Autorisation des Droits des Sols) de la Communauté de communes du « Bassin d'Aubenas ».

- **Sylvie CROS :**
 - annonce que les adhésions 2017 au tennis sont lancées.
 - rappelle que les dossiers de demande de subventions des associations seront à retourner avant la fin du mois de février.

- **Gérard GADAIX :**
 - confirme la nécessité d'acquérir un tracteur et une nouvelle épaveuse d'occasion.

- **Laurent POT :**
 - indique que le panneau d'information électronique doit faire l'objet d'un diagnostic consécutif aux pannes de plus en plus fréquentes.

- **Le Maire, Gérard SAUCLES, conclut cette séance en informant les élus des points suivants :**
 - la cérémonie des vœux municipaux à la population initialement prévue le 6 janvier est reportée au 27 janvier à 18 heures.

**La présente séance est ainsi levée à 19 heures 40.
Fait et affiché à Lavilledieu, le 17 janvier 2017**

**Le Maire
Gérard SAUCLES**

